

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 03 OCTOBRE 2011**

L'an deux mille onze, le trois octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

Lors de la séance du 26 septembre 2011, après le point n°2 inscrit à l'ordre du jour, le quorum n'était plus atteint. Ainsi, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

DATE DE CONVOCATION :

27 septembre 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	27
ABSENTS REPRESENTES :	8
VOTANTS :	35

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jean-Luc DURAND

Présents :

Mme TALLET, Maire, MM. GUILLAUME, PIOTROWSKI, Mme DAL FARRA, M. DARSEL, Mmes LEGROS-WATERSCHOOT, LECHENE, KAZARIAN, BOMBART, MM. RUSSO, BOUGLOUAN, BRUN, Mmes SOUBIE-LLADO, HURTADO, MM. GEORGES, LECLERC, BOUSSIR, Mmes GOBERT, HAPPEL, DALISSIER, JEUNESSE, M. GUEDOU, Mmes DUBEAU, DESPLAT, M. DURAND

Absents, excusés et représentés :

Mme HUOT qui a donné pouvoir à Mme TALLET
M. DERMY qui a donné pouvoir à Mme DAL FARRA
Mme BRET-MEHINTO qui a donné pouvoir à Mme KAZARIAN (arrivée à 19h17 pour le point n°08)
M. LONDE qui a donné pouvoir à M. BRUN
M. HART qui a donné pouvoir à M. GUILLAUME
Mme NTEP qui a donné pouvoir à Mme GOBERT
Mme IDIR qui a donné pouvoir à M. PIOTROWSKI
M. FAURE qui a donné pouvoir à M. RUSSO
M. LOPEZ qui a donné pouvoir à Mme JEUNESSE
M. LANSMAN qui a donné pouvoir à M. DURAND (arrivé à 18h54 pour le point n°02)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que suite à la séance du 26 septembre traitant le projet de transformation du Syndicat d'Agglomération Nouvelle (S.A.N.) de Marne-la-Vallée/Val Maubuée en Communauté d'Agglomération (C.A.), elle était en contact avec le Président du S.A.N.. Celui-ci souhaite reprendre une discussion avec la Municipalité de Champs-sur-Marne, notamment concernant le Contrat de Développement Territorial (C.D.T.). Ainsi, M. Ricart a proposé que dès le mois de novembre, il y ait une délibération du Comité syndical afin de préciser les modalités de préparation du C.D.T., telle la prééminence de la ville de Champs-sur-Marne et de ses habitants dans les discussions qui vont avoir lieu avec l'Etat. Cela, pour montrer que « unis et unis autour de sa population, on est plus fort ».

Le reste, principalement la transformation du S.A.N. en C.A., relève désormais du Préfet de Seine-et-Marne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE, par 29 voix POUR et 6 abstentions (Mme Dalissier, M. Lopez, Mme Jeunesse, M. Lansman, Mme Dubeau, M. Durand), la Décision Modificative n°1 du Budget de l'année 2011, dont la balance générale s'équilibre en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :

- en section de fonctionnement :	728 704,00 €
- en section d'investissement :	558 137,00 €

FIXE, par 29 voix POUR et 6 voix CONTRE (Mme Dalissier, M. Lopez, Mme Jeunesse, M. Lansman, Mme Dubeau, M. Durand), le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité au maximum ;

PRECISE qu'ainsi pour l'année 2012 le plafond du coefficient est de 8, et pour les années ultérieures ce maximum est actualisé en proportion de l'Indice moyen des Prix à la Consommation hors tabac ;

AUTORISE le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

APPROUVE, à l'unanimité, la prolongation de 6 mois du chantier d'insertion des Deux Parcs mené par l'association Halage ;

APPROUVE ainsi l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec l'Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne (O.P.H. 77) et l'avenant à la convention de participation financière avec l'O.P.H. 77 et Halage ;

PRECISE que les autres termes des conventions restent inchangés, notamment la répartition de la prise en charge des dépenses entre la Ville et l'Office, soit respectivement 2/3 et 1/3 des sommes restantes ;

AUTORISE le Maire à signer lesdits avenants ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

APPROUVE, à l'unanimité, la mise à disposition par l'Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne à la Commune de l'ancien hall d'entrée d'environ 22 m², situé dans le Local Collectif Résidentiel (L.C.R.) des Deux Parcs ;

APPROUVE l'avenant afférent à la convention de mise à disposition de ce L.C.R. ;

PRECISE que le reste de la convention est inchangé, notamment le loyer pour l'euro symbolique ;

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

ADOPTE, à l'unanimité, le programme d'activités de l'accompagnement à la scolarité, pour l'année 2011/2012, suivant :

- Des sorties culturelles et de découverte avec transport en car, ou ponctuellement en transports en commun,
- Des sorties dans les médiathèques telles que Champs Sur Marne et Noisiel,
- Des sorties dans les ludothèques de Champs Sur Marne (centre socio et culturel Georges Brassens, Maison pour tous Victor Jara),
- Des ateliers spécifiques,
- Des « rencontres familiales » le samedi après-midi, une par secteur,
- Un week-end éducatif et ludique (2 jours : samedi-dimanche) compris dans les périodes d'avril à juin 2012,
- Une fête de fin d'année civile, une fête de fin d'année scolaire,

FIXE la rémunération des animateurs accompagnant les enfants participant au week-end éducatif dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, sur la base de 228,00 € brut, dont une indemnité nuit de 22,87 €, susceptible de revalorisation ;

RAPPELLE que le Maire est autorisé à signer toutes les conventions nécessaires, à intervenir avec divers organismes, pour l'organisation des activités, des sorties et du week-end, conformes au programme ci-dessus.

APPROUVE, à l'unanimité, l'organisation d'une classe d'environnement – classe d'automne – de l'école élémentaire du Lizard, pour l'année scolaire 2011/2012 ;

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 76,23 € versée à la coopérative scolaire – section locale de l'Association Départementale « Office Central de la Coopération à l'Ecole de Seine-et-Marne » (O.C.C.E. 77) de l'école élémentaire du Lizard, afin de permettre à l'enseignant, de faire face aux menues dépenses de séjour ;

FIXE l'indemnité de nuitée versée à l'enseignant à 22,88 € par jour ;

ACCEPTE de prendre en charge le coût du transport sur le centre des malles pédagogiques par la S.E.R.N.A.M. ;

DECIDE de prendre en charge les frais de transport de l'enseignant, des élus et des agents qui visitent le centre avant ou pendant le séjour, et les frais relatifs aux goûters offerts aux enfants lors des visites ;

RAPPELLE que le Maire est autorisé, par délégation du Conseil Municipal, à signer les avenants à la convention générale conclue avec l'association Vacances Voyages Loisirs (V.V.L.), sise 39 avenue Henri Barbusse – 94 000 VITRY-SUR-SEINE en 2000, avenants qui fixent les tarifs des séjours et qui précisent les conditions générales et financières concernant le transport des enfants sur les centres.

DECIDE, à l'unanimité, d'appliquer aux familles la réduction pour les accueils de loisirs des mercredis et des petites vacances, sur la base du forfait qui leur est alloué par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), à compter de septembre 2011.

EMET, par 29 voix POUR et 6 abstentions (Mme Dalissier, M. Lopez, Mme Jeunesse, M. Lansman, Mme Dubeau, M. Durand), un avis défavorable sur le Plan Stratégique Régional de Santé (P.S.R.S.) dans l'attente d'en voir les engagements concrets et palpables ;

DEMANDE à l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) d'Ile-de-France :

- de mettre un coup d'arrêt au transfert des services de radiothérapie,
- d'agir pour que soit maintenue une structure de soins sur le site de Lagny-sur-Marne après le transfert à Jossigny,
- qu'une phase de consultation soit établie avec le public concerné ;

DECIDE d'ouvrir une réflexion autour de l'implication de la Ville sur le développement de la prévention et de l'offre de santé sur le territoire.

APPROUVE, à l'unanimité, la convention partenariale entre la société Electricité De France (E.D.F.), la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Champs-sur-Marne, pour une nouvelle durée d'un an, qui s'engagent à :

- Informer le public sur la maîtrise de l'énergie,
- Etre fédérateur d'un réseau de partenaires et d'intervenants gravitant autour des familles en difficulté,
- Informer le public de ses droits ;

RAPPELLE que cette convention concerne les clients particuliers d'E.D.F. domiciliés sur le territoire de la Commune de Champs-sur-Marne, allocataires des dispositifs sociaux ou toutes les nouvelles familles suivies par les services sociaux, les personnes rencontrant des difficultés liées à l'isolement, au handicap, à la situation sociale, géographique, budgétaire, à la langue et à la culture ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce afférente à cette affaire.

PREND ACTE des Décisions du Maire prises, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2011.

ENTEND les remerciements :

- **de la part du S.E.S.S.A.D. - A.T.E.S.S.S. de Champs-sur-Marne,** pour l'article paru dans le bulletin municipal de juin 2011, relatif au soutien de la Commune pour les Centres Médico Psycho Pédagogiques (C.M.P.P.) ;
- **de la part de Mme Michèle NUOVO,** pour le prêt d'une salle municipale au mois de février ;
- **de la part de Mme BIZET,** pour avoir permis l'inhumation de son mari, Jean BIZET, au cimetière de la commune, selon son désir ;
- **de la part de Mme et M. BOITE,** pour les attentions et l'accueil de la Municipalité à l'occasion de leurs noces de diamant ;
- **de la part de GMT Productions,** pour l'aide ou le soutien de la Commune lors du tournage de la série « Les Virtuoses ».

**LE QUORUM N'ETANT PLUS ATTEINT,
LA SÉANCE EST LEVÉE À 19H55.**

Le Maire certifie que le présent compte-rendu analytique
est affiché à la porte de la Mairie le 07 octobre 2011.

Le Maire,
Conseillère Générale,

-signé-

Maud TALLET